



RÉFLÉCHIR A UNE NOUVELLE ORGANISATION D'ACTEURS SUR LE SITE DE LA NAUTE

Note de synthèse
Mai 2019

I/. Rappels des étapes de travail

Les étapes du travail

- **Rencontre du 13/02/2019 : calage de la mission et compréhension générale des enjeux (P. GAMERA, B. JOMIER, P. LEGRAND)**
- **Rencontre du 13 mars 2019 (P. GAMERA, B. JOMIER, P. LEGRAND)**
 - clarifier ce qui relève du commun / du singulier dans l'occupation du site
 - d'esquisser des modalités de gestion et de production du commun
- **Rencontre du 26 avril 2019 (CA Naut'Active)**
 - clarifier ce qui relève du commun / du singulier dans l'occupation du site
 - d'esquisser des modalités de gestion et de production du commun
- **Rencontre du 29 mai 2019 (P. GAMERA, B. JOMIER, P. LEGRAND + élus des communes de Champagnat et St Domet + élue et directrice de la communauté de communes + DLA 23 en observation)**
 - cerner, comprendre le point de vue des collectivités locales sur le projet qui s'esquisse

Les acteurs concernés

Le site de La Naute concerne 6 acteurs principaux : 3 structures publiques, 3 structures privées et représente aujourd'hui 6-7 Equivalents Temps Plein (ETP) pour 6 à 8 mois d'ouverture.

Les structures publiques :

- * les communes de Champagnat et de Saint Domet, propriétaire du site
- * la communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine, propriétaire du bâti

Les structures privées :

- * la SARL Les Copains d'Abord, exploitant le bar-restaurant
- * la SCI des Etangs, propriétaire et exploitant du hameau de gîtes
- * l'association Naut'Active, qui anime le site

II/. Ce qui relève du commun / du singulier

Les différentes structures présentes sur le site, qu'elles soient publiques ou privées, sont aujourd'hui indépendantes et souveraines dans leur organisation et décision, mais elles sont réunies par un « bien commun » entendu comme :

- un site physique, entendu comme l'espace structurant, constitué de : la voirie, la digue, les étangs, les chemins, les bois et terrains, la salle polyvalente, le bâtiment « guinguette », le camping, le hameau de gîtes avec ses chalets
- un certain nombre de tâches ou missions faites ou pouvant être faites ensemble.

Partager des missions et des tâches : ce qui est fait / pourrait être fait en commun

- * **Gérer les espaces utilisés par les différentes structures** (*tâches majeures d'entretien*)
- * **Gérer *plus* ce qui fait "vitrine"** = les espaces extérieurs, la plage, les chemins de balade. Ce sont les supports de l'attractivité du site.
! ? *cela nécessite une renégociation de la convention passée avec la collectivité*
- * **Mettre en valeur** (déco artistique) **ce qui relève du regard de tous**
- * **Gérer, entretenir et mettre en valeur l'espace scénique extérieur**
- * **Travailler à la "réouverture" du site** = faire en sorte que les habitants se réapproprient les lieux
- * **Renforcer le projet commercial du site** (*développer le marché, notamment le dimanche matin l'été ?*)
- * **Travailler ensemble la communication (site internet)**
- * **Si le site / l'association évolue vers le statut d'Espace de Vie Sociale** (tiers-lieu à vocation culturelle), **concevoir la programmation.**
- * **Penser l'évolution du site et de ses composantes** (définir un horizon et une stratégie de moyen terme)

Partager des équipements sans pour autant faire ensemble

- * **Utiliser ponctuellement des équipements qui sont d'habitude gérés par d'autres** (cf. restaurant utilisé par les bénévoles associatifs, par ex.)
! ? *cela doit rester exceptionnel : les "amateurs" ne doivent pas remplacer les professionnels à moyen-long terme.*
- * **Privilégier des occupations distinctes de l'espace en fonction des saisons** : été = structures professionnelles / hors saison = association

Ce qui relève de l'action propre des structures (rapport singulier au site)

- * **La bonne marche des activités économiques portées par les différentes structures** :
 - gestion du personnel
 - service, bar, restauration
 - hébergements
 - crêpes (*mais en lien avec les animations*)
 - tout ce qui touche à la DSP
 - montage - démontage - rangement

III/. Définir des modalités de gestion du commun

A/. De la nécessité de ne pas « griller les étapes » et de s'approprier

- "Avant d'envisager une fusion, il faut déjà renforcer le côté coopération."
- "Avant de basculer dans une seule structure, ce qui est intéressant, c'est de fixer une trame de fonctionnement collectif, et de voir à travers ce fonctionnement si tout le monde s'y retrouve"
- "Il faut déjà :
 - qu'on mette en place un tissu de conventions et qu'on renégocie les contrats avec la comcom.
 - qu'on mette en place un espace de coordination représentatif, qui soit aussi un lieu de partage des tâches [et qui permette] que chacun comprenne les exigences des autres occupants du site, que chacun connaisse les contraintes des uns et des autres"

B/. Des espaces de travail collectif pour quoi faire ?

Un espace fonctionnel de gestion du commun

⇒ ***pour quoi ?*** se concerter, fluidifier les relations au quotidien / savoir ce que fait chacun / identifier et traiter les problèmes rencontrés / anticiper et réguler les conflits / revisiter les conventions

⇒ ***comment ?*** rdv réguliers sur site des différentes structures

⇒ ***pour qui ?*** ceux qui ont les "mains dans le cambouis" = les membres investis des structures présentes (salariés et bénévoles) et, selon les sujets, des représentants des collectivités concernées

Un comité stratégique et de suivi

⇒ ***pour quoi ?*** préfigurer l'avenir du site (missions et fonctionnement) = élaborer un projet de développement du site

⇒ ***comment ?*** rdv ponctuels en tant que de besoin. Un besoin fort d'animation dans le temps de cet espace (assurer un travail de fond sur les aspects prospectifs et stratégiques)

⇒ ***pour qui ?*** CA de l'association, collectivités locales, représentants des acteurs économiques installés sur le site

IV/. Quel processus pour aller vers plus d'intégration ?

A/. Se donner collectivement les moyens d'agir

**** clarifier la nature de l'espace de travail collectif***

Après avoir envisagé la création d'une structure fédérative sous forme associative, les acteurs impliqués sur le site (hors collectivités) s'orientent aujourd'hui plutôt sur une logique de travail informelle, au moins le temps nécessaire pour creuser les aspects prospectifs. Ce temps est évalué aujourd'hui à un an environ.

A ce stade, les hypothèses d'organisation sont encore variées :

- maintien des structures existantes mais avec un renforcement du travail partenarial (conventions inter-structures si nécessaire) et identification d'un acteur en charge de la coordination
- création d'une association fédérative, portant le « commun »
- création d'une structure à vocation économique et d'utilité sociale, de type SCIC (société coopérative d'intérêt collectif), avec maintien ou non des structures existantes
- ...

**** se donner les moyens humains d'animer une réflexion prospective***

Un ETP sur environ une année, qui pourrait être porté par l'association Naut'Active (piste de financement dans le cadre des politiques régionales de soutien à l'ESS - projet collaboratif inter-structures). Le démarrage de la réflexion ne pouvant attendre, l'animation débiterait de manière bénévole.

**** « purger » rapidement les points d'achoppement***

Le plan de travail établi à l'issue de l'appui DLA en 2018 identifiait un certain nombre de tâches (cf. annexe), dont certaines sont restées en souffrance.

En particulier, la question de la rénovation de la digue et de la gestion de l'eau, qui impacte fortement sur la qualité des eaux de baignade et sur l'attractivité du site, donc sur la bonne santé économique des activités présentes, est toujours en suspens.

Ce sujet mérite d'être pris à bras le corps à court terme.

B/. Quelle place pour les collectivités locales ?

Aux yeux des acteurs impliqués localement sur le site de La Naute (acteurs privés), il ne fait aucun doute que les collectivités ont à occuper une place importante dans le projet de développement du site, ne serait-ce que parce qu'elles sont propriétaires du foncier ou de l'immobilier. Mais il n'en va pas de même de leur côté, à ce stade ...

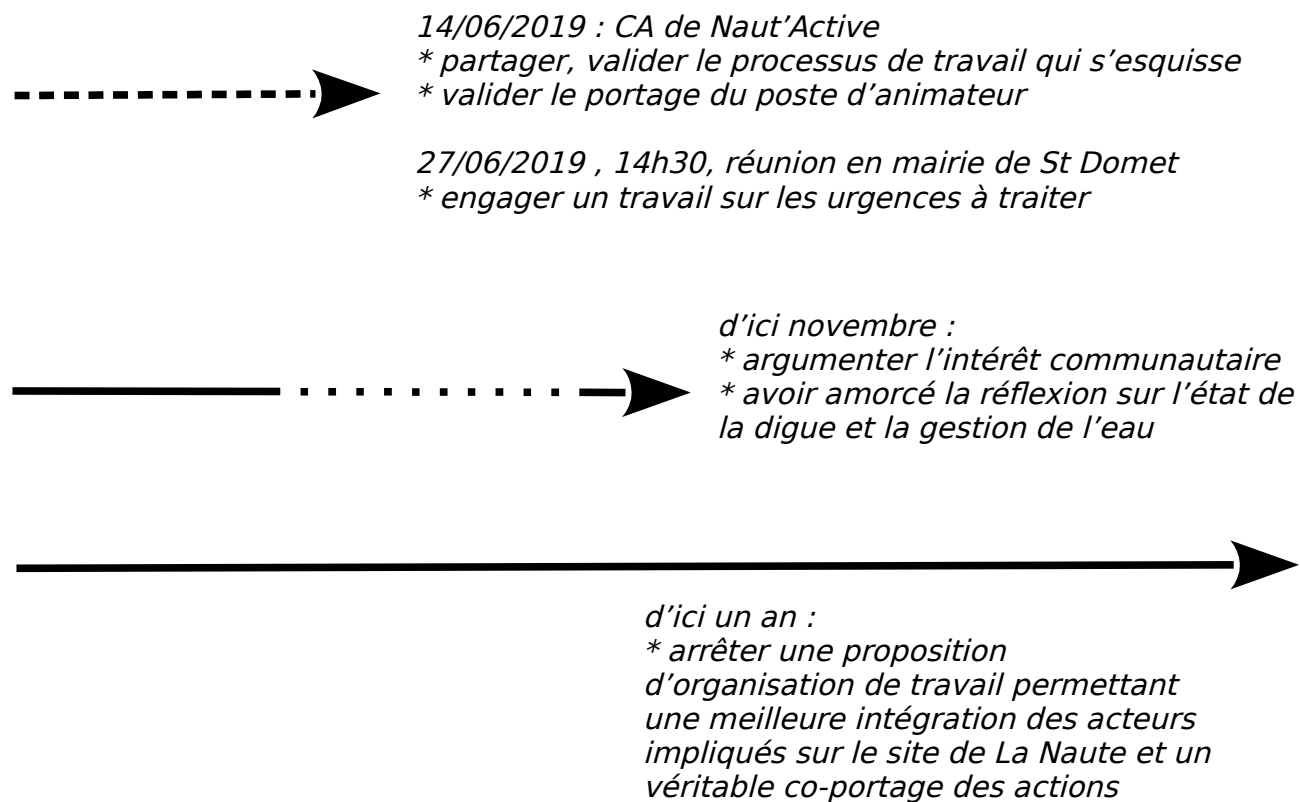
**** clarifier la place et le rôle de l'intercommunalité***

Le site de La Naute ne sera soutenu que s'il est reconnu d'intérêt communautaire. Or, cela fait débat parmi les élus de la communauté de communes. Afin de garantir l'implication future de l'intercommunalité, il est de toute évidence important de pouvoir apporter aux quelques élus soutenant le projet du contenu crédibilisant le statut communautaire du site (fréquentation, nature du programme d'animation, poids économique des activités, rayonnement du site, impact sur la démographie locale, dimension service public du site ...), et ce d'ici le mois de novembre.

**** identifier la nature de leur engagement***

Au 29 mai, les 3 collectivités présentes donnent leur accord de principe pour une participation aux temps de réflexion collectifs, dès lors que l'espace de cette réflexion reste informel.

C/. Échéancier prévisionnel



ANNEXE :
Rappel du plan de travail établi en 2018,
identification des tâches à relancer

① Faire le **point sur** les différents **régimes de propriété**

Qui porte ? l'intercommunalité

①' Réalisation des **analyses d'eau** : la SARL Les Copains d'Abord demande à ce que leur **coût soit partagé. Accord de l'intercommunalité.** Cela semble nécessiter un avenant à la DSP : à vérifier

①'' **Construction d'une enceinte pour la scène extérieure** : prévoir **sous trois semaines une réunion d'un groupe thématique** : occupants du site / commune (pilote de la réunion) + intercommunalité.

A trancher : qui dépose le permis de construire ?

② Obtenir un **positionnement clair de l'intercommunalité sur son soutien au site et aux acteurs de La Naute.** Cela nécessite de **préciser le périmètre de l'intérêt communautaire** et de valider l'inclusion du projet de la Naute dans ce périmètre. **Réunion de la communauté de communes le 25 septembre 2018.**

En préambule à cette réunion et pour **construire un argumentaire : rassembler des données = ETP engendrés par l'activité sur le site / Chiffre d'affaire produit / Incidences démographiques**

A ce stade, une certitude : la communauté de communes ne reviendra pas sur le bail commercial.

③ **Réflexion collective sur le fonctionnement du site** (en incluant l'interco. Si l'intérêt communautaire du site est retenu).

Sujets à aborder :

- **fonctionnement de la baignade à ce jour, le coût de la surveillance est partagé à 50 % entre la SARL et les 2 communes de Champagnat et St Domet)**

- **gestion - renouvellement des équipements du site**

- **évaluation de la DSP- place future de la collectivité intercommunale : quelle participation aux décisions / partage-t-on de la propriété, ... ?**

Qui pilote ? groupe de travail local

④ **Intervention sur la digue : mise en place d'un groupe de travail thématique, piloté par le propriétaire du site**

⑤ **Prolonger le travail amorcé sur une nouvelle structuration des acteurs** sur le site. Formaliser l'écosystème local.

Qui : potentiellement, le **collectif d'acteurs présent lors de l'atelier 4**, collectivités comprises.